

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Dans l'Aube. — Les appréciations de Victor.

C'est une chose inouïe et vraiment stupéfiante que le drapeau allemand ait flotté dans plusieurs villages de l'Aube ; il n'a pu être arboré par des mains françaises.

On comprend, dans une certaine mesure, que dans le choc des intérêts matériels, les passions des hommes s'irritent, s'exaspèrent et entraînent à un affolement passager.

Ce que l'on ne comprend pas, ce sont ces gestes de reniement, ces menaces de trahison, ces appels à l'étranger qui nous humilient par ses victoires.

Parmi les blasphèmes affichés sur les murs des villages de l'Aube, on en peut signaler un la haine de la France s'identifie avec la haine de la République.

Nous voulons croire que ce sont des étrangers qui ont ainsi, par ces manifestations odieuses, récompensé la France de sa généreuse hospitalité ; nous voulons croire surtout que c'est là le fait de quelques individus isolés et que la masse de la population auboise demeure trop clairvoyante et trop saine pour ne pas réprouver de telles paroles et de tels actes.

Au dix-septième siècle, les Etats de Bourgogne avaient crié : « Vive l'Empereur ! » Du coup, la Bourgogne perdit ses franchises provinciales. Heureusement pour les Aubois, nous ne sommes plus sous la monarchie absolue et la France républicaine ne rendra point toute une population auboise, responsable des actes criminels de quelques fous.

Même pour un prince dépourvu de prétention, l'état de prétendant a ses rigueurs. Il lui faut, par exemple, donner périodiquement son avis sur les choses du trône auquel il aspire. Victor Napoléon accomplit régulièrement ce rite d'un ton ennuyé. C'est par le moyen de l'interview qu'il parle au peuple. Cela n'est pas dangereux et est infiniment supérieur au 18 Brumaire ou au 2 Décembre.

Il critique. Qui ne peut critiquer et que ne peut-on critiquer ? Par malheur pour eux, les prétendants sont dans une situation très mauvaise. Toutes les fautes qu'ils reprochent à la République se développent au centuple sous les régimes qu'ils représentent. Et quand le prince Napoléon affirme « que le parlementarisme est arrivé au dernier terme de son évolution, qu'il désorienté et compromet le sort même de la patrie », on peut lui répondre par les trois invasions consécutives à l'impérialisme. Cela tranche la question contre lui.

Assez subtilement il distingue dans l'histoire et proclame : « Mon empire, c'est le Consulat. » Il n'est pas possible d'accepter cette distinction : l'Empire, c'est tout. S'il commence par Marengo, il se termine par Sedan. Avec le principe du prince Victor on pourrait louer Nérone et Caligula en détachant les meilleures pages de leur histoire. C'est sur l'ensemble qu'il faut juger. Et ce qui juge honorablement notre troisième République, c'est qu'elle vient de donner à la France quarante années et plus de prospérité et de paix.

A L'ÉTRANGER

En Belgique.

En Belgique, le ministère vient de démissionner. Cela pourrait être mieux que la chute d'un Cabinet, car on y peut voir les symptômes de la fin d'une politique. Les catholi-

ques, depuis longtemps au pouvoir, sentent achever leur règne. Chaque renouvellement législatif rogne leur majorité. Et c'est pour prendre des précautions contre les incertitudes de l'avenir, qu'ils viennent de tenter d'enrichir largement aux frais de l'Etat les écoles catholiques.

Il s'en est suivi dans le Parlement aussi bien que dans le pays un mouvement de révolte. A la Chambre, les libéraux unis aux socialistes firent une vive obstruction. Les populations des villes protestèrent. Et le jeune roi, inquiet, dit-on, car très éloigné des passions de la majorité, ne fit aucun effort pour retenir le ministère qui déchainait la tempête.

Au Cabinet réactionnaire, va succéder un autre Cabinet réactionnaire. Mais il y a des nuances dans la réaction. D'ores et déjà on peut considérer comme enterré le projet de loi cause du conflit. Le nouveau gouvernement se bornerait à être un ministère d'affaires. Il attendrait, en expédiant les affaires courantes, l'époque toute proche des élections. Ce sont les électeurs qui auront à prononcer le dernier mot dans ce débat.

LE FURETEUR.

OPINIONS

Le Budget et le Travail parlementaire

(Deuxième article) (1)

La première cause, la cause dominante du retard apporté dans le vote des budgets et la promulgation de la loi de finances résulte donc de leur accroissement formidable et ininterrompu.

Mais il ne faut pas cacher qu'elle s'aggrave singulièrement des vices propres, du défaut de méthode des discussions budgétaires, en particulier, du travail parlementaire en général.

Pour conserver aux débats sur la loi de finances leur vrai caractère, les membres du Parlement devraient se considérer comme les administrateurs d'une Société anonyme appelés à fixer les dépenses et les recettes de l'exercice qui va s'ouvrir.

Sans parler de cette particularité spéciale aux budgets d'Etat, qui veut que l'on établisse les dépenses d'abord et que l'on fixe et majeure ensuite les recettes en conséquence, c'est, en réalité, dans un état d'esprit tout autre qu'on aborde l'examen du budget national. Sa discussion est matière à d'innombrables questions et à de multiples interpellations. Elle offre aux inconnus et aux bavards l'occasion rêvée, depuis longtemps préparée, de révéler au pays indifférent leurs conceptions philosophiques, les rêves qu'ils caressent et forment pour son bonheur, le plus souvent chimérique. Tour à tour, elle dévoile les arcanes de la politique étrangère, qu'on laisse d'ailleurs volontiers à un tout petit nombre de privilégiés ; précise les mérites comparés des différents calibres des pièces d'artillerie, élucide le sort de telle statue ou de tel objet d'art classé parmi les monuments historiques, s'égare dans les divagations artistiques coloniales, militaires, sociales, humanitaires, scolaires, financières et fiscales les plus hétéroclites et les plus osées. En fin de compte, la part faite à la discussion purement budgétaire et financière est minime. C'est ainsi, pour prendre un exemple en dehors de la législature en cours et pour ne désobliger personne, que la Chambre a, du commencement de novembre 1905 à la fin de février 1906, consacré 47 séances à la discussion du budget de 1906. En réalité, 14 seulement ont trait aux débats purement financiers. Les 36 autres ont été occupées par des interpellations ou des discussions d'ordre général, n'ayant avec le thème

budgétaire aucun rapport direct. On pourrait faire le même dénombrement et la même constatation à l'occasion de la discussion en cours du budget de 1911.

En s'éternisant ainsi, la discussion met le Sénat en fâcheuse posture. Commenciant son étude du budget après que la Chambre l'a terminée, il se trouve placé dans l'alternative gênante ou d'écourter ridiculement son examen, proclamant ainsi son contrôle illusoire et vain, ou d'accroître le retard — à l'heure présente scandaleux et inquiétant — de la promulgation de la loi. Quelque opinion que l'on professe à l'égard de la haute Assemblée, il est difficile de ne pas admettre les inconvénients et les dangers de cette situation anormale.

La loi de finances, qui résume les débats ainsi compris, en accuse le caractère complexe et presque irrational. Elle contient souvent, suivant une tradition déplorable et dangereuse, des dispositions étrangères à toute préoccupation budgétaire, ce qui faisait dire à un de mes amis : « La loi de finances finit par devenir le réceptacle de toutes les lois. » A ce jeu, se pose le dilemme suivant : On se plaint que les lenteurs de la discussion budgétaire empêchent la Chambre d'entreprendre l'examen des réformes importantes et urgentes réclamées par le pays.

On attend avec impatience le vote final du budget pour aborder la discussion de nombreux rapports, depuis longtemps en souffrance : rapports de la commission des mines, de la commission de l'enseignement, de la commission de la réforme judiciaire, de la commission du travail, etc.

Et voici qu'en même temps on annonce l'insertion dans la loi de finances de la plupart des réformes rapportées. De telle sorte qu'on tourne dans un cercle vicieux : on veut hâter le budget pour discuter les réformes et on retarde ce même budget pour y incorporer ces mêmes réformes.

Si l'on devait ainsi les faire aboutir plus vite, on ne pourrait que s'en féliciter ; mais qu'on cesse alors de se plaindre des lenteurs de la discussion budgétaire, et que l'on décide que le budget seul doit figurer à l'ordre du jour de la Chambre, d'un bout de l'année à l'autre. De même que tout est dans tout, on pourra dire que tout l'œuvre parlementaire est dans le budget. Ce ne sera pas, tant s'en faut, la meilleure des méthodes de travail, mais c'en sera une, et cela vaudra tout de même mieux que de ne pas en avoir du tout.

De deux choses l'une, en effet : ou l'on veut que le budget ne soit pas autre chose que le budget, et alors on peut et on doit le voter dans les délais, à son heure et dans son cadre.

Ou bien on estime, au contraire, que le budget doit contenir, et alors, que l'on supprime toutes les commissions de la Chambre, que l'on renvoie tous les projets, propositions et rapports à la commission du budget, et que l'on incorpore à la Chambre, comme on a tendance à le faire — rien ne s'y oppose en dehors de la clarté et de la logique des textes, — toutes les réformes à la loi de finances, sauf au Sénat à user de son droit d'émondage, et il en use. La commission des finances du Sénat en a si largement usé ces jours-ci, — c'est par devoir, — en abordant l'examen des articles de la loi de finances pour l'exercice 1911, qu'elle a par là-même démontré l'incohérence du travail de la Chambre. La loi votée par la Chambre contient plus de deux cents articles. Sous cette végétation luxuriante, le véritable budget étouffe.

Pour peu que cette méthode s'accroisse et s'aggrave à l'usage, le pays n'aura bientôt plus que des lois détestables, hâtivement votées ; il n'aura pas davantage de budget sérieux. C'est assez dire que le budget est une chose, le travail législatif en est

une autre. Pour faire de bonnes lois, la procédure ordinaire des commissions spéciales et des discussions techniques devant la Chambre sur chaque projet séparément est assurément celle qui offre le plus de garanties, et qui peut assurer la meilleure mise au point et la plus efficace diffusion des textes législatifs.

Géo GERALD, Ancien député.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 juin 1911

PRÉSIDENCE DE M. ERIBSON

La Chambre reprend la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

M. Sireyjol défend la loi contre les critiques aussi exagérées qu'intéressées dont elle est l'objet. Sans doute il faut l'améliorer, et l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans est souhaitable ; mais il ne faut pas en différer l'application.

Plusieurs ordres du jour sont déposés. M. Caillaux vient exposer les conclusions du gouvernement en cette longue discussion. Il n'entend apporter aucune modification à la loi avant qu'elle soit appliquée, car ce serait ruiner l'autorité des lois.

Répondant à une observation de M. Aynard, M. Paul-Boncour déclare que le gouvernement pose la question de confiance sur son refus de supporter aucune modification à la loi avant son application.

La priorité est accordée en faveur de l'ordre du jour Dalimier, ainsi conçu :

« La Chambre, demeurant attachée au principe de la triple contribution patronale, ouvrière et nationale ; confiante dans le gouvernement pour appliquer la loi des retraites avec autant de prudence que de fermeté, passe à l'ordre du jour. »

La première partie de l'ordre du jour Dalimier, jusqu'aux mots « confiante dans le gouvernement », est votée par 348 voix contre 143.

La deuxième partie de l'ordre du jour est mise aux voix. Elle est ainsi conçue : « Confiant dans le gouvernement pour appliquer la loi des retraites ouvrières et paysannes avec autant de prudence que de fermeté... »

Après pointage, cette partie est adoptée par 362 voix contre 150.

La troisième partie de l'ordre du jour est ainsi conçue : « et convaincue que le moyen le plus efficace d'assurer l'application de la loi est de l'améliorer dans le plus bref délai possible... » Cette partie est votée à mains levées.

Les mots « compte sur le gouvernement pour déposer un projet de loi » sont votés par 561 voix contre 1.

Les mots « dont il acceptera l'incorporation dans la loi de finances de 1912... » sont votés par 388 voix contre 155.

On demande encore la division après les mots « âge de la retraite à soixante ans ». Cette partie est adoptée à l'unanimité de 553 voix.

La fin est votée par 550 voix contre une.

L'ensemble est finalement adopté par 356 voix contre 64.

Et la séance est levée.

Séance du 16 juin 1911

Dans sa séance de vendredi, la Chambre aborde la discussion de l'interpellation sur les affaires marocaines.

M. Jaurès prend la parole et prononce un discours dans lequel il préconise « une politique de sagesse. » M. Deschanel établit l'origine et les causes du conflit marocain.

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux divers orateurs.

L'ordre du jour est voté par 434 voix contre 77.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 15 juin 1911

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat s'occupe de la question des délimitations.

M. Rambourg affirme sa volonté et celle de tous les Aubois d'obtenir la suppression du privilège du monopole, injuste, illégal et dangereux constitué par la loi de délimitation en faveur de la Marne.

Les Aubois, dit M. Rambourg, ne veulent que la disparition du régime d'exception qu'on leur a infligé. A Urville, les faits ne se sont pas passés comme l'ont rapporté les journaux.

Les Aubois ne veulent pas être des parias, des parents pauvres ; ils eussent accepté des délimitations faites largement, ils ne peuvent admettre que des titres de noblesse soient accordés aux mauvais comme aux bons vins des populations secours de la Marne.

M. Courregelongue lit, au nom des populations du Bordelais, une déclaration où il s'attache à établir que les dénominations d'origine sont impossibles sans les délimitations.

M. Pams monte à la tribune. L'intérêt que le Sénat porte aux intentions du gouvernement lui vaut l'attention étroite de l'Assemblée.

Le ministre met immédiatement le doigt sur le point douloureux. Les événements dont la Champagne est depuis longtemps, depuis trop longtemps, le théâtre, ont par leur gravité perdu le caractère local qu'ils avaient d'abord gardé. Ils ont pris un caractère général.

Le ministre expose les lignes essentielles du projet du Gouvernement.

Deux ordres du jour ont été déposés. Un de MM. Ratier et Couyba, est ainsi conçu :

« Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement, et comptant sur lui pour déposer d'urgence et soutenir devant les deux Chambres, avant leur séparation, un projet de loi qui substitue au régime des délimitations administratives, des dispositions destinées à réprimer toutes les fraudes sur l'appellation d'origine, passe à l'ordre du jour. »

Le second, de M. Denoix, est retiré.

Par 265 voix contre 16, l'ordre du jour est voté.

Et la séance est levée.

Séance de 16 juin 1911

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Dans la séance du matin, le Sénat reprend la discussion du budget des travaux publics : M. Dumont, ministre des travaux publics, promet de s'occuper de la situation de Mme Matelot à laquelle la médaille de sauvetage est accordée.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat continue la discussion du budget des travaux publics qui est voté.

Et la séance est levée.

Feuilles d'un Parisien

Je crois que nous traversons une période de toc. Bien souvent j'ai songé avec mélancolie aux innombrables saletés que nous nous ingurgitions dans une journée.

Je veux parler des Parisiens et vais vous en donner un exemple. Voici un de mes menus habituels.

Le matin, je prends mon petit déjeuner.

Café au lait.

Le café c'est de la chicorée.

Le lait... passons...

Tartine au beurre.

Le beurre, c'est de la margarine. Ensuite je vais à mes affaires et, vers les onze heures, inévitablement, j'éprouve le besoin pressant de prendre le petit apéritif de rigueur. J'en prends un quelconque, mais entre tous, je préfère une abstinence à l'eau de cuivre. C'est généralement ce qu'on nous donne.

Là-dessus, je déjeune consciencieusement.

Saucisson aux râclures d'étales. Beafsteack... c'est de la vache. Boudin... du sang de cheval (et duquel ?)

Epinalds au vert de gris. Salade. Desserts. Bordeaux... des fortifications. Champagne... n'approfondissons pas.

Le soir, je recommence... et c'est encore meilleur ! Tapioca à la colle de pâte. Conserves de lièvre à l'angora. Pâté de foie gras truffé aux rondelles de chapeau.

Confitures d'abricots à la côte de melon, etc., etc. Je passe sous silence les sardines de Nantes importées d'Angleterre, les escargots de Bourgogne au mou (les clients sont priés de ne pas jeter les coquilles en vue de l'édition du soir). Je crois que ce sont toujours les mêmes qui reviennent sur la table, enfin, que voulez-vous...

Ce qui m'intéresse, c'est qu'un beau milieu de votre gâchis alimentaire, vous n'entendez parler que de la « loi des fraudes ».

Le gros papa en redingote approuve le gouvernement ; le petit habitué en veston écoute et à l'air d'« en prendre de la graine » ; le fort gaillard à la pipe tonitruante au grand détrimement des tympanes avoisinants, — et ce sont des hurlements : « Ah ! si j'étais le Sénat. »

Oui, mais comme ils ne sont ni le Sénat ni la Chambre, dirait l'humoriste, on a fort envie de les envoyer à la salle de bains. J'entendais un Monsieur l'autre jour qui voulait délimiter le camembert. Eh bien, nous voilà dans de beaux draps, principalement si les susdits fromages se savent tous seuls en dehors des limites fixées.

Les uns veulent ceci les autres cela. Un blagueur délimite également les escargots de Bourgogne (il faudra, paraît-il, les surveiller de près). Mais vous avouerez que les gens sont ennuyeux n'est-ce pas ?

En fin de compte, comme vous le voyez, je me nourris superbement. Mais, allez-vous m'objecter, c'est tout ce qu'il y a de plus falsifié ! Malheureusement non, cher lecteur, le plus falsifié de tout cela, c'est la note ; et, comme vous pouvez le penser, je fais des vœux pour qu'elle tombe bientôt sous le coup de la loi des fraudes.

Maurice GUINET.

INFORMATIONS

La défense de l'école laïque

La commission de l'enseignement a achevé la discussion générale du projet de loi sur la fréquentation scolaire.

M. Dessoye, la discussion terminée, a demandé que la commission adopte, séance tenante, l'article unique du projet. Mais, après les protestations de MM. Grousseau, de Montebello et Delahaye, le président a déclaré qu'il ne mettrait pas l'article aux voix.

La commission passera, dans une prochaine séance, à la discussion de l'article.

Le statut des fonctionnaires

La commission d'administration générale et de décentralisation a achevé l'examen du projet de loi sur le statut des fonctionnaires. Ce projet comporte d'abord tout un ensemble de dispositions propres à protéger les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme. Mais en cas de cessation concertée du travail, c'est-à-dire en cas de grève, les peines disciplinaires pourront être prononcées sans l'intervention des conseils de discipline.

Toutefois, la commission a tenu à assurer, même dans cette hypothèse, une procédure éventuelle de révision dans les cas de révocations en masse, en faveur des fonctionnaires révoqués qui auraient été victimes d'une erreur matérielle. Le projet règle aussi la question des incompatibilités.

(1) Voir le numéro du 14 juin 1911.

Au Maroc

L'aman aux Oulemas

Les Oulemas et les Cheurias, notables de Méquinez, envoyés par le général Moimier pour demander au nom de leur ville pardon au sultan, sont arrivés et ont égaré des taureaux.

Ils ont été reçus par Moulaï Hafid qui leur a accordé l'aman.

Les Ait-Yaussi attaquent Sefrou

Les Ait-Yaussi ont attaqué Sefrou sans entrer dans la ville, dont les portes sont closes.

Le Maghzen ne dispose pas de troupes pour établir une garnison.

Petites Nouvelles

Les électeurs sénatoriaux des Alpes-Maritimes sont convoqués pour le 30 juillet, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Maurice Rouvier, décédé.

Les électeurs de la 2^e circonscription de Versailles sont convoqués pour le 9 juillet, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Berteaux, décédé.

M. Messimy vient de rapporter la circulaire qui interdisait aux fonctionnaires coloniaux comme aux officiers de rien publier sans l'autorisation du Ministre.

CHRONIQUE LOCALE

CANCANS ET INFAMIES

A peine l'angoissante affaire de Pouzergues est-elle sanctionnée qu'éclate au grand jour la vérité dans le tragique assassinat de Thégra. Ainsi donc, prennent fin, du coup, les cancanes, les ragots, les accusations, les calomnies.

Avant que la moindre décision n'eût été prise par la justice, que le plus léger soupçon, que le plus petit indice n'eussent mis la brigade mobile sur les traces des coupables, l'opinion publique — et quelle opinion publique ! — savait quels étaient les coupables.

On les connaissait, on les voyait tous les jours, et on s'écriait avec une indignation de commande : « ON ne les arrête pas, parce qu'ON veut les sauver ! »

Les accusations (se) précisaient : elles sortaient d'un certain clan où la loyauté, la franchise, le respect humain ne comptent guère.

Et depuis 15 jours, la haine politique invitait, sommeilait la justice de jeter en prison des innocents.

La calomnie a des ailes rapides ; en quelques jours, dans toute la région, elle avait fait sa belle œuvre, grâce à ses représentants habituels, autorisés.

Un journal clérical s'élevait même contre le silence de la presse radicale : « Depuis 5 ou 6 jours, écrivait ce confrère que la haine des adversaires, plutôt que le souci de la justice inspirait, le silence s'est fait, dans toute la presse radicale, autour de l'affaire de Thégra. Tout semble indiquer qu'elle obéit à un mot d'ordre. »

Dans ce milieu de purs et de saints on était persuadé que la presse radicale voulait sauver deux ignobles assassins !

Jamais nous n'aurions supposé qu'on pût ainsi pousser la haine à un tel degré, et sans rien connaître de l'affaire, qu'on pût accuser tout un parti, tous les journaux de ce parti, de se faire les complices d'une infamie.

Mais la vérité, la loyauté sont plus fortes que la haine.

Si les journaux radicaux ne disaient rien, ne se faisaient pas l'écho de bruits tendancieux, de diffamations, s'ils se refusaient même à signaler la joie insolente que dans un certain clan, on éprouvait de voir précéder des accusations contre des innocents que malgré tout, on voudrait quand même accabler, c'est parce que les journaux radicaux attendaient la fin de l'enquête menée par les agents de la brigade mobile qui jusqu'à mercredi soir ne savaient rien, ne trouvaient rien.

Mais les auteurs du crime de Thégra sont connus, découverts : les infamies comportées pourraient bien être connues et découvertes à leur tour.

On ne salit pas pour le plaisir de salir, on n'accuse pas parce que les accusés sont des adversaires.

Agir ainsi, c'est de la lâcheté.

El déjà de bons apôtres tout en geignant sur le malheur qui s'abattait sur des familles honorables et sympathiques, se réjouissaient à l'idée du prochain scandale qui ne pouvait manquer d'avoir une grande répercussion sur les... affaires du pays !

Il fallait les entendre sur nos boulevards, dans les cafés, dans les petits clubs, ces bons apôtres.

Mais aujourd'hui justice est faite de ces ignominies, comme demain justice sera faite contre les assassins des deux vieillards de Thégra.

Et ainsi, une fois de plus, l'opi-

nion publique sera mise en mesure de reconnaître qu'il est toujours dangereux de donner crédit à ceux-là qui, avant que la vérité n'ait éclaté complètement épiquent sur des rancunes et s'acharnent sur des innocents.

LOUIS BONNET.

Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta

Le vendredi 2 juin, le Bureau de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Gambetta, s'est réuni pour désigner le bénéficiaire de la bourse de voyage de 500 francs créée à la dernière assemblée générale.

Les professeurs de langues vivantes du Lycée avaient présenté par ordre de mérite, trois candidats suivant les cours d'allemand. Le premier inscrit, le jeune Albert Valat, fils du docteur, a été désigné comme bénéficiaire de la bourse en 1911.

En 1912, c'est un élève des cours d'anglais qui profitera de l'heureuse innovation ; et en 1913 un élève des cours d'espagnol.

L'association des anciens élèves du Lycée Gambetta, toujours très prospère, compte environ 250 membres. Sa situation financière lui a permis de réduire, à partir de cette année, de 10 à 6 francs le montant de la cotisation annuelle.

St-Maixent

Parmi les sous-officiers déclarés admissibles aux épreuves écrites du Concours d'entrée à l'Ecole militaire de St-Maixent, nous relevons avec plaisir le nom de notre jeune compatriote, Louis Muxart, sous-officier au 138^e d'infanterie, fils du sympathique professeur du Lycée Gambetta.

Nos félicitations.

Enregistrement

M. Audy, directeur de l'enregistrement à Cahors est nommé Conservateur des Hypothèques à Boulogne.

Nos meilleures félicitations.

Postes

M. Heug, facteur-receveur à Thérac est nommé facteur-receveur à St-Vincen.

M. Artus, facteur suburbain à Figeac, est nommé facteur-receveur à Thérac.

M. Gouloumès, du Vigan, est nommé facteur suburbain à Figeac.

M. Maisonneuve, facteur au Vigan, est nommé facteur à Arcemba.

Contributions indirectes

M. Canet, surnuméraire des contributions indirectes du Lot est nommé commis à Coulmourens.

Sport

Demi-finale du Trophée de France

Le Sport ne chôme pas à Cahors, après l'Eliminatoire du Trophée de France, de la course Paris-Toulouse ; nous aurons le 25 juin la Demi-Finale du Trophée de France.

La course sera d'autant plus intéressante que les coureurs qui y prendront part sont ceux qui ont été classés par les éliminatoires dans leur département respectif. Sept départements seront représentés à cette course : l'Indre, la Creuse, la Haute-Vienne, la Corrèze, le Cantal, l'Aveyron et le Lot.

Nous pouvons affirmer que leur valeur est de grand mérite et prochainement, en donnant leurs noms, nous ferons connaître les favoris.

L'organisation faite par les soins du Stade Cadurcien nous permet de compter sur la réussite complète de cette fête sportive.

Prochainement, nous ferons connaître tous les détails de cette course.

Et maintenant que les classés de l'Eliminatoire du Lot travaillent ferme afin qu'ils sortent victorieux de la Demi-Finale.

LA LIGNE DE CAHORS A MOISSAC

D'après des renseignements de source certaine, voici où en est exactement la question de la concession à la Compagnie d'Orléans de la ligne de Cahors à Moissac.

On sait que la concession de cette ligne était comprise dans une convention d'ensemble soumise au Parlement par un des précédents ministères et non encore ratifiée par lui. En dehors de la concession à la Compagnie d'un certain nombre de lignes nouvelles, intéressant diverses régions de son réseau, la Convention dont il s'agit avait pour objet principal de profondes modifications dans la constitution des réseaux d'Orléans et de l'Etat, par suite de la cession faite au réseau de l'Etat d'un millier de kilomètres appartenant aujourd'hui au réseau d'Orléans, ainsi que les clauses d'ordre financier qui réglaient les conditions de cette cession. La ratification de cette convention par le Parlement paraissait devoir soulever de sérieuses difficultés, et ne pouvant en tout cas être réalisée à bref

décal, le Gouvernement a pensé qu'il était urgent de ne pas laisser plus longtemps en souffrance la question de la construction des lignes nouvelles réclamées avec instance par tous les représentants des populations intéressées. C'est dans ce but qu'au mois de janvier dernier, l'honorable M. Puech, alors Ministre des Travaux Publics, a invité officiellement la Compagnie d'Orléans à lui faire savoir si elle serait disposée à disjoindre la concession des lignes dont il s'agit de la Convention d'ensemble en l'acceptant aux conditions primitivement prévues. Contrairement à ce que l'on a supposé à tort, la Compagnie n'a nullement opposé une fin de non recevoir à cette demande. Elle s'est au contraire empressée de répondre au Ministre que, reconnaissant l'intérêt qui s'attache à la prompt construction des lignes en question, elle était disposée à se prêter aux vues du Gouvernement. La Compagnie a seulement fait observer qu'elle ne pourrait pas, dans les circonstances actuelles, accepter le supplément de charges résultant pour elle de la construction et de l'exploitation de nouvelles lignes sans qu'il lui soit accordé des compensations, celles-ci pouvant consister dans la prolongation, au delà du délai de l'expiration de sa concession, de la durée de l'amortissement des obligations qu'elle aura à émettre, en fixant cette durée en moyenne à 50 ans, comme pour les nouvelles obligations que le réseau de l'Etat va être autorisé à émettre.

La Compagnie demandait en même temps le règlement de certaines questions pendantes relatives à la répartition du trafic entre elle et le réseau de l'Etat. Elle ajoutait enfin que pour calmer les inquiétudes qui se sont répandues récemment parmi ses actionnaires et obligataires, il devait être bien entendu, au moment où le Gouvernement lui demandait d'accepter de nouvelles charges, qu'il reconnaissait le caractère de la chose jugée à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 12 janvier 1895 d'après lequel la garantie d'intérêt de la Compagnie s'étend jusqu'à l'expiration de sa concession.

Ces propositions de la Compagnie ont été mises à l'étude par le Ministre d'alors, M. Puech, et son successeur M. Ch. Dumont n'a pas encore fait connaître la suite qu'il croyait devoir leur donner.

Conférence socialiste

La section socialiste de Cahors rappelle au public que la conférence précédemment annoncée dans nos colonnes aura lieu le samedi 17 juin courant au Théâtre municipal à 8 heures 1/2 très précises du soir :

Les citoyens Colly député et Cabannes délégué permanent, y traiteront le sujet suivant :

Le Parti Socialiste et la Politique générale du gouvernement, Retraites ouvrières, Représentation proportionnelle, Réintégration des cheminots. On percevra 25 centimes d'entrée pour couvrir les frais de la salle.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Conformément à un vœu émis dans la dernière assemblée générale, le Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy a sollicité et vient d'obtenir du Touring-Club de France l'allocation de deux crédits de 150 francs chacun pour l'amélioration du sentier conduisant au château des Anglais, à Breguères, et pour la remise en état du chemin de Livernon à la Pierre Martine.

Les Enfants de l'Arrondissement de Figeac

L'excursion au Tréport que notre Société a organisée pour les Fêtes de la Pentecôte, a été des plus brillantes et des mieux réussies.

Bien avant l'heure du départ du train, tous nos excursionnistes se trouvaient réunis le samedi soir, à la gare du Nord, où ils ont été reçus par MM. Jean Autesserre, président, Moulène et Courdurier, vice-présidents de la Société. Et c'est en une petite masse imposante que notre groupe se dirigea vers les wagons réservés, lesquels nous déposèrent le dimanche matin, à quelques mètres seulement de la plage.

La mer était splendide, l'horizon magnifique, le soleil radieux. Aussi après un sommaire déjeuner à l'hôtel de Picardie, tout le monde s'en fut, les uns contempler les vagues, les autres à la cueillette des moules, d'autres enfin se sont précipités sur les superbes terrasses des falaises du Tréport.

Pour faciliter le service, l'hôtelier nous avait invités à être tous réunis à l'heure des repas. C'est pour cela qu'aussitôt après le déjeuner par petits groupes de 3 ou 4 personnes, nos excursionnistes s'en allaient dans toutes les directions. Notre programme stipulait en outre une promenade en mer sur un vapeur. Cette promenade eut lieu le lundi après-midi, et chacun en gardera un impérissable souvenir.

Nous voici à la fin de la deuxième journée, hélas trop courte au gré de tous ; l'heure du train approche : c'est à regret que nos com-

patriotes quittent les lieux de ces deux jours de très agréables promenades, pour reprendre le chemin du retour ; mais se donnant toutefois rendez-vous à la sortie que notre Société organise pour le dimanche 2 juillet dans les bois de Marne-la-Coquette.

Nous devons en terminant féliciter les nombreuses dames, qui, par leur présence parmi nous, pendant ces deux jours ont apporté le charme et la grâce qui les caractérise, et remercier bien vivement M. Colson, de l'accueil tout dévoué et bienveillant que nous avons reçu en son Hôtel.

Le secrétaire général,

A. JANOT.

29, rue de l'Abbé Grégoire.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Au 1^{er} Juillet, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations suivantes :

Un nouveau train omnibus sera créé entre Cahors, d'où il partira à 3 h. 32 soir et Brive, où il arrivera à 6 h. 26 Ce train, qui passera à Gourdon à 4 h. 38 du soir, et à Souillac à 5 h. 19, relèvera à cette dernière gare la correspondance d'un train partant de Sarlat à 4 h. 40 soir. En outre il sera prolongé entre Brive et Limoges par le train partant de Brive à 5 h. 53 soir, retardé, qui quittera cette ville, à 6 h. 35 pour arriver à Limoges à 9 h. 16 soir.

Le train rapide venant de Paris et arrivant à Cahors à 5 h. 18 soir prendra au départ de Limoges (2 h. 12 soir) les voyageurs de toutes classes à destination de Cahors et de ses aul-delà.

En sens contraire, le train express partant de Montauban à 5 h. 37 soir et arrivant à Cahors à 6 h. 36, prendra au départ de Montauban les voyageurs de toutes classes à destination de Cahors.

Le train rapide partant de Toulouse à 1 h. 50, de Cahors à 2 h. 49, sera accéléré et arrivera à Paris-Quai d'Orsay à 11 h. 54 soir.

LE DOUBLE CRIME de Thégra

Jeudi soir, à l'heure même où le jury du Lot rendait son verdict contre Minhot, le paria de Pouzergues, notre directeur recevait la dépêche suivante de Gramat :

Gramat : 15 juin, 6 h. 55 s.

Crime Thégra. Coupables connus, habitent Paris. Femme arrêtée ; aveux complets.

MAURY,

Délégué cantonal, Loubressac.

Cette dépêche, aussitôt affichée dans le hall de Mlle Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux, a provoqué la plus vive émotion en ville.

Une foule énorme a stationné devant le hall pour prendre connaissance de ce télégramme que vint confirmer également une dépêche adressée par notre confrère de la *Dépêche*, M. Vacquier.

Voici les détails sur cette tragique affaire :

Mercredi soir, M. Battut, propriétaire de l'hôtel de France à Rocamadour, venait déclarer à la gendarmerie de Gramat qu'il logeait chez lui une femme abandonnée par des individus depuis quelques jours. Le maréchal des logis, accompagné d'un gendarme, s'est rendu à Rocamadour pour interroger la jeune fille qui y a été laissée en souffrance. Pressée de questions, elle a fondu en larmes et a fini par leur dire qu'elle leur expliquerait tout ce qu'elle savait.

Elle a raconté toute son odyssee. Son nom est Charlotte Boué, âgée de dix-huit ans, passémentière à Paris. Elle vivait depuis huit mois avec son compagnon de voyage, Marcel Hesse, monteur en bronze. Ils habitaient rue Oudard.

Le 29 mai, ils quittaient Paris, par un train du soir, en compagnie de l'autre couple, composé d'une jeune fille de son âge la fille A... M... et du nommé Marcel Baldy, vingt-deux ans, ajusteur mécanicien, habitant rue de Crimée, 87.

Ils descendaient à Rocamadour, où les avait amenés Baldy, qui avait l'intention d'aller trouver un de ses oncles qui devait lui donner de l'argent, avec l'aide duquel les deux couples seraient allés en Belgique. Baldy connaissait bien le pays, où ils étaient d'ailleurs venus il y a quelque temps. Le 30, au soir, vers six heures, il partit à pied pour aller chez l'oncle, accompagné de Hesse. Les deux jeunes filles allèrent se coucher ensemble.

Les deux jeunes gens rentrèrent vers 3 heures du matin.

La fille Boué raconte qu'à leur retour, ils étaient couverts de poussière et qu'ils avaient l'air vivement émus et qu'elle ne remarqua pas des taches sanglantes sur leurs vêtements.

Il fut facilement vérifié que Baldy et sa maîtresse avaient quitté l'hôtel de France le lendemain du crime c'est-à-dire le mercredi 31 mai. En partant, ils auraient dit à Hesse et à la fille Boué, du moins celle-ci

le prétend, qu'ils se rendaient à Autaire voir des parents que Baldy a dans ce village. Quant à Hesse, il partit le 5 juin, prétendant qu'il retournait à Paris.

Soupponnant que la fille Boué en savait plus long qu'elle ne voulait le dire, le maréchal des logis poussa plus loin l'interrogatoire et finit par obtenir qu'elle avait reçu de son amant Marcel Hesse l'aveu du crime.

Voici ce que prétend la fille Boué : Baldy était un cousin de Pégourié et avait annoncé au vieillard sa prochaine arrivée à Miquial ; ils furent invités à boire. Il est possible que la vue de Mme Anna Maury, qu'ils ne s'attendaient probablement pas à rencontrer chez Pégourié, les ait fait rentrer. Quoi qu'il en soit, Hesse aurait raconté à sa maîtresse que lorsque Pégourié descendit à la cave pour aller chercher de quoi boire, Baldy lui aurait confié son intention de tuer le vieillard sur-le-champ et que lui, Hesse, l'en aurait empêché. Baldy et Hesse s'installèrent alors et, dit la fille Boué, l'un d'eux se blessa au doigt avec un couteau. Pégourié et la femme Maury firent alors tremper le doigt du blessé dans un petit verre d'eau-de-vie, qu'on a, en effet, retrouvé sur la table. Au bout de quelque temps, Pégourié manifesta l'intention d'aller se coucher et les invita à sortir. Baldy, alors, toujours d'après la fille Boué, se serait mis en colère et aurait frappé la femme à la tête d'un violent coup de bouteille. Pégourié aurait alors couru vers le coin de la pièce, où il avait son revolver. Mais Baldy le rejoignant, l'aurait tué au moyen d'un couteau à cran d'arrêt dont l'anneau cassa et fut d'ailleurs retrouvé sur les lieux du drame. Puis il frappa de nouveau avec son couteau la malheureuse Anna Maury.

Des déclarations de Charlotte Boué, il résulte aussi qu'en quittant Miquial, Baldy et Hesse se lavèrent à un ruisseau et se dirigèrent sur Rocamadour. En route, ils auraient rencontré plusieurs personnes et leur auraient même demandé des renseignements. Baldy et Hesse n'auraient rien volé d'après la fille Boué, parce qu'ils n'en auraient pas eu le temps. Ils auraient vu Mme Maury se relever une deuxième fois. C'est à ce moment, sans doute, que, dans un suprême effort, elle se serait traînée jusqu'à la porte et aurait poussé le verrou. On ne s'explique pas, malgré tout, qu'il n'y ait pas eu vol et que les assassins n'aient tenté de fracturer aucun meuble. Il faut qu'ils aient été saisis, tout à coup, d'une frayeur subite ou aient cru à l'arrivée de secours.

Les signalements de Baldy, de Hesse et de la fille M..., ont été télégraphiés dans toutes les directions ; les voici :

Marcel Baldy, 19 ans, taille 1 m. 66, de petite corpulence, moustache brune naissante, cheveux bruns, peignés à la raie et portés longs, teint brun, vêtu d'un veston marron, avec larges et longs revers et fendu derrière, gilet croisé à double rangée de boutons de même couleur que la veste, pantalon semblable à la veste, comme étoffe ; bottines neuves à boutons, bouts vernis ; chapeau panama, chemise en zéphir à rayures, faux-col et cravate.

Marcel Hesse, 18 ans, taille 1 m. 66 environ, mince, épaules assez fortes, cheveux noirs et abondants et bouclés, la raie sur le côté droit, costume de même coupe que celui de Baldy, mais de couleur bleu foncé, bottines jaunes, chapeau canotier, à larges ailes et calotte basse.

Fille A. M..., 17 ans, assez grande, mince poitrine, cheveux noirs, figure allongée, vêtue d'une jupe noire plissée et d'un corsage bleu à petits pois ; bottines noires à boutons, pas de chapeau.

Une découverte extrêmement grave a été faite dans la chambre occupée par la fille Boué chez M. Judicé, où on a trouvé un billet déchiré qui, une fois reconstitué, a donné le texte suivant : « Ne cherchez pas le crime de Crana (*sic*), c'est les deux M. Baldy. Puisque je suis abandonnée de tous, jusqu'à ma mère, il ne me reste plus qu'à me suicider. »

Fait qui montre les difficultés auxquelles se trouvent aux prises les policiers obligés d'enquêter chez nos paysans mûrs et pressant une sainte horreur pour des histoires, la personne qui était en possession de ce billet l'avait trouvé depuis six jours et n'avait pas osé le communiquer à la justice.

Autre détail curieux : Hesse se trouvant sans argent, en reçut par l'intermédiaire de la gendarmerie, et un gendarme l'accompagna à la gare à son départ pour Paris. Ils se serrèrent la main au départ. Ce matin le même gendarme arrêtait la maîtresse de Hesse.

MUSIQUE DU 7^{me} DE LIGNE

PROGRAMME DU 18 JUIN 1911

L'Audacieux (Allégo)	Leroux
Si j'étais Roi (Ouverture)	Adam
Valses Alsaciennes	Wakerlin
La Fille du Régiment (Fant.)	Donizetti
Nos Petits Troupiers (Marche)	Auvray

Alfred Fénélon de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

COUR D'ASSISES

Audience du 15 juin 1911 (suite)

AFFAIRE MINHOT

La plaidoirie

M^e Besse prend la parole. Tâche lourde et qu'accomplit avec vaillance et éloquence le défenseur de Minhot.

« Un mort ! où est-il ? Et c'est vous, ministère public, qui avez osé demander la mort. Où est-il, ce cadavre ? Vous n'avez rien prouvé ! Vous n'avez rien trouvé et vous avez demandé la mort contre cet homme, que je sais innocent. Messieurs les jurés, non, ils ne vous suivront pas dans cette voie. »

M^e Besse fait alors la comparaison d'un irréparable égarement qui pourrait se produire, en jugeant sur des preuves aussi peu concluantes. L'exemple qui s'est passé dans un département limitrophe, que l'honorable défenseur cite, lui est un sûr garant pour être assuré que la justice aura le même sort : l'acquiescement.

Le défenseur dépêche l'affaire Minhot, qui a été, selon lui, dressée sur des bases bien fragiles, et cette montagne de fumée doit couler devant l'évidence et la vérité. Le public qui est d'une crédulité sensible, s'affole et s'acharne quelquefois sans raison. Jamais Minhot n'a pu commettre l'acte de férocité dont on l'accuse. Minhot aimait son père et toujours il avait été bienveillant pour lui. Ce qui amène à soutenir avec énergie par l'éloquent défenseur que le père Minhot découragé de la vie a pu se suicider et disparaître de Pouzergues, se tuer et se jeter dans la rivière ou ailleurs. Voilà le sort du disparu.

M^e Besse réfute tous les points de l'accusation qui portent sur l'acte de sauvagerie commis par le coup de feu, tiré sur un homme. Il n'y avait qu'un homme à la maison, et c'est lui qui s'est tiré le coup de feu. Soutenant ainsi l'innocence de son client, le distingué avocat parle pendant deux heures consécutives. Fatigué, il demande une suspension d'audience de vingt minutes.

L'audience est reprise à cinq heures et demie. Toujours avec la même thèse, le défenseur de Minhot passe de comparaison en comparaison, en prenant prétexte depuis le témoignage de Fourès, qui n'a été inspiré que par la peur, jusqu'aux nombreuses dépositions qui, toutes succombent devant la fragilité de l'accusation. Il n'y a pas à en tenir compte. Réfutant énergiquement les thèses scientifiques des docteurs légistes, en ce qui concerne la maladie mentale de la femme Minhot, le défenseur soutient que cette dernière commettait des incohérences de langage, qui rapprochaient de la folie pure. Ainsi donc, dépositions sans valeur, de la part d'une folle. L'éloquent défenseur critique vivement la sévérité que le ministère public ose porter contre son client, dont l'accusation succombe sur toute la ligne et, dans une émouvante péroraison, il demande l'acquiescement de son client.

L'auditoire est profondément impressionné et ému par cette belle plaidoirie.

Le verdict

Il est 6 heures et demie. Le jury se retire pour délibérer. A 7 h. il revient rapportant un verdict de culpabilité, mais mitigé de circonstances atténuantes.

L'audience est suspendue : la Cour va délibérer.

A 7 heures et demie, l'audience est reprise.

La Cour prononce contre Minhot LA PEINE DES TRAVAUX FORCÉS A PERPETUITE.

Et le Président prononce la clôture de la session des Assises.

Après le verdict

Aussitôt que la Cour eût prononcé le verdict, des bravos éclatèrent dans la salle.

Minhot ne broncha pas : il conserva la même attitude, calme, indifférente, qu'il eut durant tous les débats. Pas le moindre geste de protestation, de douleur ; lentement, il se lève de son banc, s'approche de son défenseur, et tout simplement, il lui dit : « C'est fini maintenant ? Alors, je peux renvoyer à mon fils les vêtements que j'ai à la prison ? »

Et ce fut tout : les gendarmes lui passèrent les menottes, et Minhot sortit de la salle d'audience.

Mais au dehors, devant le Palais de Justice une foule énorme attendait pour voir le condamné : devant la prison, dans les rues Feydel, du Château du Roi, 1.000 personnes s'écrasèrent sur les trottoirs.

On veut voir le condamné : la circulation et l'accès à la prison seraient impossibles si le peloton de service au Palais n'était venu, sous le commandement du lieutenant Desnoux, établir le service d'ordre.

Les rues sont aussitôt dégagées et peu après l'omnibus qui porte Minhot arrive par la rue du Château du Roi, devant la prison.

Des cris « à mort, à mort », des coups de sifflet se font entendre, violents et répétés.

Minhot descend de l'omnibus et pénètre dans la prison : la porte se ferme et les cris cessent. La foule se disperse. Minhot va expier son crime.

Etat civil de la ville de Cahors du 10 au 17 juin 1911

Naissances

Delpech Marie-Suzanne, au Payrat, Peuch, Marcel-Adrien, rue St-Pierre, 7.
Bénézet Marthe, rue des Boulevards, 7.
Barbarette Renée-Jeanne, à la Maternité.

Publications de mariages

Lafleur Antoine-Joseph, vannier ambulancier et Delaurier Thérèse, s. p., 28 ans, à Cavanies.
Lafon Léon-Hippolyte, employé de commerce et Rollés Zélie, robeuse.
Latapie Jean-Pierre, représentant de commerce et Lassus-Sangosse Honorine, s. p.

Mariage

Caillou Alexandre, dit Firmin, cultivateur et Bec Elisabeth, cuisinière.

Décès

Abriol Marie, Veuve Parrot, s. p., 84 ans, rue Frédéric Suisse, 6.
Quercy Eugénie, épouse Guiraudet, s. p., 28 ans, à Cavanies.
Henry Augustin, typographe, 48 ans, rue Brives, 31.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 16 juin, 1 h. 45 s.

Le budget au Sénat

Dans sa séance de ce matin, le Sénat a discuté le budget des travaux publics. Le ministre a annoncé que des secours ainsi que la grande médaille d'or de sauvetage et la médaille d'or du ministère des travaux publics, ont été accordés à Mme Malet.

Après le vote du Sénat

Le vote du Sénat sur la délimitation a provoqué une excellente impression dans l'Aube. Il n'a causé aucun incident dans la Marne où les viticulteurs attendent avec confiance le projet transactionnel.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Samedi, 17 juin, 8 h. 38 m.

Mort du Dr Guinard

Le Dr Guinard a succombé ce matin à 1 h. 45.

En Espagne

Une dépêche de Madrid confirme officiellement que quatre wagons contenant des caisses remplies de fusils et de munitions qui devaient entrer en Portugal, furent saisis par les autorités espagnoles de Nirsvedra. Quatre autres wagons auraient passé la frontière.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

St-Cyprien

Retraites ouvrières et paysannes. — Conformément à l'article 6 du règlement d'administration publique du 25 mars 1911, une copie de la liste, arrêtée par M. le Préfet, des personnes de la commune, placées sous le régime de l'assurance obligatoire, et faisant partie des catégories énumérées à l'article premier de la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes est déposée au Secrétariat de la Mairie.

Les intéressés peuvent en prendre connaissance ; dans le cas où ils croiraient devoir contester leur inscription sur cette liste, ils peuvent se pourvoir devant le juge de paix du canton par simple déclaration au greffe de la justice de paix. Cette déclaration est faite sans frais et il en est donné récépissé.

Réunion du Comité républicain radical. — Le Comité se réunira à la mairie, aujourd'hui, dimanche, à 5 heures du soir.

St-Géry

Viticulture. — Le vignoble est littéralement envahi par la cochyliis et cette invasion est si prononcée qu'il n'est pas rare de trouver jusqu'à cinq et six vers sur la même grappe. On m'affirme cependant qu'en certains endroits les vignes sont encore indemnes ou à peu près. Je ne peux confirmer ce renseignement n'ayant pas contrôlé de visu mais je crains bien qu'avec un mois de mai comme celui que nous avons

eu, les vignes ne soient généralement atteintes.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'avoir un insecticide sûrement effectif quelques viticulteurs ont recouru à l'écrasement des insectes. C'est sans doute le moyen le plus efficace, mais combien coûteux !

Pour mon compte, j'ai fait un traitement à la bouillie bordelaise à 2 0/0 à laquelle j'avais ajouté 140 grammes de nicotine sous forme de jus titré à 20 grammes.

Le résultat n'est pas encourageant. 48 heures après et trois jours même, je trouvai bien quelques chenilles mortes mais il y avait beaucoup plus de vivantes. J'avais pourtant bien fait le traitement. J'avais endossé le pulvérisateur et recouvrais de mon mieux, les grappes mises à jour par un effeuillage sévère. Je me rendais bien compte que la bûte insecticide les imprégnait intégralement.

Le liquide était pourtant très nocif. Dans un récipient à fond plat j'en avais mis une faible couche où je déposai une quinzaine de chenilles dont quelques-unes de toutes jeunesses, mais la plupart adultes ; à bout de quelques minutes elles étaient prises de convulsions et ne tardaient pas à mourir.

L'inefficacité du traitement provient peut-être de ce que la chenille vivant dans une cellule étanche et s'alimentant exclusivement de l'intérieur du grain si petit soit-il, n'est guère incommodée par les poisons extérieurs. Ceci est une opinion personnelle et loin de prétendre à son exactitude je la soumets aux savants compétents.

L'anxiété règne chez tous les propriétaires viticulteurs en présence des dégâts causés et de l'incertitude des moyens préconisés pour combattre la cochyliis. Nous savons que le gouvernement et la science s'occupent de la question ; mais je crains bien que la récolte ne soit en grande partie compromise et que nous n'ayons à l'horizon un désastre pire que celui de l'année dernière.

L'inclémence du soleil qui semble s'entêter à nous priver de ses rayons bienfaisants pour donner aux nuages, au brouillard, à la pluie, la liberté de couvrir de leur égide toutes les maladies dont le vignoble est atteint est encore un puissant facteur à envisager.

Les Masséries, 17 juin 1911.

COUDERC.

Esclauzels

Si vous aviez eu, comme moi, chers amis, le plaisir d'assister dimanche dernier au prône de notre bouillant pasteur, vous auriez savouré, je n'en doute pas, ses éloquentes élucubrations.

Après nous avoir annoncé que le dimanche suivant la fillette d'un de ses amis, âgée de 5 ans et demi faisait la première communion, il est entré dans le vif du sujet.

Il a constaté de prime abord, que la future communicante avait été élevée par des parents chrétiens et que par conséquent... Mais passons ! ce serait faire trop d'honneur à son petit boniment de curé faisant fausse route.

Des Parents chrétiens aux Ecoles sans Dieu et sans Religion il n'y a qu'un pas. Il fut vite franchi, notre curé n'étant jamais en peine. Il constate que depuis quelque temps les suicides d'écoliers se multiplient. A quoi donc attribuer ce dégoût subit pour les plaisirs d'ici-bas, que ces Messieurs de l'Eglise goûtent pourtant tant ? Tout simplement à l'enseignement donné dans les Ecoles laïques de l'Etat.

Mais dites-donc, Monsieur le Curé, est-ce que par hasard vous avez bien réfléchi avant de débiter votre petit discours à vos ouailles ? Je crois fermement que non, car sûrement vous vous seriez abstenus. Seriez-vous comme les lièvres et perdriez-vous la mémoire en courant ? Si ce n'est que cela, je me ferai un plaisir de vous remémorer les idées.

Vous souvenez-vous, Monsieur le Curé, des scandales de vos confrères il y a quelques années et tout récemment encore d'un des chefs les plus cotés de vos ligues cléricales ? Pour n'en citer qu'un, il y a un mois à peine, un de vos chefs des plus marquants : M. D'Abbadie d'Arrast, d'Evreux, qui communiât chaque matin, présidait toutes les ligues catholiques et bien pensantes, n'a pas hésité à abandonner sa femme et ses sept enfants ! Et tant d'autres encore que je ne cite pas, car la liste serait trop longue !

Est-ce l'école laïque qui a instruit et éduqué ces gens-là ?

« Eh bien ! Monsieur le curé, lorsqu'on constate dans son clan de pailles fautes, de véritables crimes pour mieux dire, on n'est pas autorisé à aller enseigner la morale aux autres et surtout à critiquer les actes de quelques gamins qui n'ont pas encore l'âge de la réflexion, de la raison.

Vous devriez savoir vous faire. Vous voyez la paille dans l'œil du voisin et non la poutre dans le vôtre.

Le voyageur.

Tour-de-Faure

Monsieur le Rédacteur,

Voudriez-vous avoir l'obligeance d'insérer dans votre journal, en réponse à la lettre de M. Dols, notaire à Tour-de-Faure, les observations suivantes.

M. le Rédacteur de la Dépêche a reconnu que le titre du premier communiqué de M. Dols « Fumisterie ou Malveillance » n'était pas de ce dernier, mais lui avait été suggéré par ses assertions. J'en prends acte en faisant observer que pour suggérer un pareil titre, ses assertions ne devaient avoir aucun caractère bienveillant à mon égard.

M. Dols déclare inexact qu'il ait accepté d'être le dépositaire des fonds dont nous transmettons la demande aux actionnaires. Je reconnais que dans ma conversation avec lui, la veille du jour où la circulaire fut écrite il n'avait pas été question de cette charge. Cependant il voudra bien se souvenir qu'en me quittant il me dit ces paroles : Il est bien entendu que je reste toujours à votre disposition et vous pouvez compter sur tout mon concours et sur tout mon dévouement. Aussi, lorsque le lendemain M. Bouzou nous déclara que M. Dols acceptait de recevoir les fonds de la souscription proposée, je ne fus nullement étonné. Cette acceptation me parut d'autant plus possible et naturelle que M. Dols n'était pas un étranger pour nous.

Etranger à la Société ? Il en était à nos yeux le meilleur artisan. Il était allé nous représenter à Bordeaux et nous avait réunis à Cahors pour nous mettre au courant de la situation. Depuis il s'était occupé de nos intérêts avec un dévouement auquel je dois rendre hommage. Ses rapports fréquents de correspondance, soit avec M. Favreau, notaire, soit avec M. Lambert, directeur, nous le faisaient considérer comme l'intermédiaire autorisé entre la future direction et les actionnaires. C'est donc en rapprochant des affirmations de M. Bouzou, ses paroles de la veille et sa part prise à la défense de nos intérêts que j'ai cru qu'il acceptait la mission de confiance que nous allions lui confier. Il voudra bien reconnaître après ses explications franches et loyales que s'il y a eu un peu de ma part, je me suis trompé de très bonne foi et que la désignation qui était faite de lui ne pouvait cacher de mon côté aucune intention de Fumisterie ou de Malveillance.

Il est exact que M. Dols n'a reçu pour son voyage à Bordeaux que 39 fr. 15 au lieu de 100 fr. qu'il demandait. S'il n'a pas reçu davantage cela ne dépend pas de moi. J'ai versé ma quote-part et j'ai, en raison de mes fonctions, fait un appel pressant aux actionnaires pour qu'ils en fissent autant. Si l'appel n'a pas été entendu, je ne peux vraiment pas en porter la responsabilité.

Au sujet de sa part de commission, je m'en tiens au texte de ma première lettre. Je le félicite de n'être pas actionnaire ; aurait-il prévu la faillite de la Société, en homme clairvoyant ? Quant aux fonds de notre groupe, ils étaient réellement versés et j'allais les lui faire parvenir quand sa lettre m'en a dissuadé. Il s'étonne que je me sois trouvé atteint par son communiqué aux journaux et ajoute que ses commentaires ne pouvaient me viser en aucune façon. Et qui donc pouvait-il viser, si ce n'est le signataire de la circulaire insérée en entier sans en avoir omis le nom. C'était bien me désigner et moi seul à la risée générale. Comment ! Il montre au grand public ce pauvre Couderc, le désignant pour recevoir des fonds en dépôt, alors qu'il affirme être toujours resté étranger aux opérations de la Société et qu'il a l'air même de l'ignorer par sa stupéfaction : il est donc bien naïf, bien inconscient ce Couderc pour désigner sans motif ni raison un homme qui n'a jamais eu d'accountance avec les actionnaires, ni avec la Société.

Le ridicule dont les commentaires l'accablent est bien mérité et la rubrique Fumisterie ou Malveillance lui va bien à propos. Il trouve étonnant que je n'ai pas voulu porter le poids d'un pareil jugement de l'opinion publique. Je trouve, moi, tout naturel d'en établir le mal fondé. C'est contre ce procédé peu en harmonie avec nos relations antérieures que j'ai protesté et que je proteste encore. Je persiste à croire qu'il aurait pu donner à son refus une forme moins agressive et que certaines convenances qu'il connaît mieux que moi lui faisaient un devoir de m'en aviser autrement que par la voie des journaux et surtout sous une autre forme.

Je crois M. Dols trop intelligent pour n'avoir pas saisi mon impression et celle du public. J'ai réitérés ses arguments et ne l'ai pas attaqué. Je garderai devers moi la satisfaction d'avoir démontré à mes lecteurs que « Fumisterie, Malveillance, Ridicule, Inconscience » sont des mots n'allant pas à mon concurrent. Il est fort regrettable qu'il n'ait pas prévu les conséquences malheu-

reuses que sa publicité allait entraîner. Il veut clore la polémique. Je voudrais n'avoir pas eu à le soutenir ; j'ai à faire de mon temps un emploi plus utile que de le consacrer à des discussions dans lesquelles l'opinion publique n'aurait, me semble-t-il, jamais eu à intervenir.

Je prie Monsieur le Rédacteur l'hommage de mes sentiments très respectueux.

Les Masséries, 15 juin 1911.

COUDERC.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rechargements cylindrés. — Opérations probables pendant la semaine du 18 au 25 juin 1911. — Réparations et cylindrage sur les routes et chemins ci-après :

- 1° Route National n° 140, entre la Croix-Blanche et Bretenoux ;
- 2° Chemin de grande communication n° 34, de Gramat dans la Corréze par le Port de Gagnac, entre Bretenoux et Bonnevoile ;
- 3° Chemin de grande communication n° 3, de Sarlat à Aurillac, entre Bretenoux et Puybrun.

Gréalou

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre ami Despoux Elie, âgée de trente-deux ans, vice-président du Comité du Bloc démocratique, enlevé à l'affection de ses parents par une courte crise d'une maladie dont il était atteint depuis quelque temps. Sa fin prématurée a péniblement surpris la population tout entière de Gréalou. Car Despoux Elie par ses rares qualités, par ses idées franchement républicaines et laïques, mais tolérantes avait su s'attirer l'estime et la sympathie de tous. Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluente considérable. De magnifiques couronnes en fleurs artificielles et naturelles avaient été offertes par les parents, les amis, les membres du Bloc démocratique. Tous ces derniers avaient tenu à accompagner leur regretté vice-président jusqu'à sa dernière demeure.

Sur la tombe, en quelques paroles émues, MM. Ausset Clovis, au nom de la jeunesse républicaine, Ausset Marcel, au nom des amis, Védrene Oscar au nom du comité du Bloc démocratique, ont adressé à Despoux Elie un dernier et suprême adieu.

Chaque discours peut se résumer par une de ces trois phrases que nous avons relevées respectivement sur chacun d'eux. « Tu nous as tracé la bonne voie en tout ; nous tâcherons de la suivre sans défaillance ; l'ami Despoux connaissait et mettait en pratique toutes les obligations de l'amitié sincère, d'ailleurs il ignorait la haine qui n'avait pu trouver place dans son cœur ; le camarade et ami Despoux était un sincère, mais un modeste qui n'aimait guère à se mettre en évidence ; pourtant quand le parti républicain eut besoin de lui, il lui prêta loyalement et cordialement tout son concours. »

Puisse toutes ces marques de sympathie adoucir un peu l'immense douleur de la famille Despoux à laquelle nous adressons de nouveau nos plus sincères et plus émues condoléances.

Prudhomat

Banquet de la classe 1870. — Dimanche dernier les survivants de la classe de 1870, de la commune de Prudhomat, se sont réunis en un banquet amical à l'hôtel Lacroix. Ces vétérans sont encore au nombre de huit sur dix qu'ils étaient à l'origine, et la plupart ont fait la campagne. Le menu succulent et fort apprécié a valu à Mme Lacroix des compliments unanimes. Une franche gaieté n'a cessé de régner dans la conversation dont la politique avait été soigneusement bannie. Au champagne, des toasts ont été portés et des chansonnettes dites par ces anciens à barbe grise, aux applaudissements de toute l'assistance. De là, on s'est rendu au Café Andrieu où l'entraînait et les chansons ont repris de plus belle : Mme Andrieu, la charmante patronne, a ravi tout le monde par les accords de sa belle voix. Enfin cette fête de famille s'est terminée au Café Marilhac, et nos vieux braves se sont séparés en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine. Nous souhaitons que pendant de longues années encore pas un ne manque à ces rendez-vous.

Arrondissement de Gourdon

Ussel

Enterrement civil. — Lundi dernier, on eut lieu les obsèques civiles de M. Henri Delbos, de Courty. Un grand nombre de personnes y assistaient. C'est la première fois qu'on voyait ici un enterrement sans prêtre.

Nous adressons à la famille du défunt nos respectueuses condoléances.

Correspondance. — M. Rajade, maire d'Ussel, nous communique la lettre suivante, qu'il a envoyée à M. le Directeur du journal La Dépêche :

Ussel, le 9 juin 1911.

Monsieur le Directeur du journal La Dépêche, à Cahors.

Monsieur le Directeur,

Puisque, dans les lignes injurieuses qu'il écrit sur un mort, votre courageux collaborateur Y me met en cause, je me permets, connaissant votre courtoisie, de vous demander l'insertion d'une courte réponse.

Bien que Camy eût souvent, peu de temps même avant sa mort, manifesté le désir d'avoir des obsèques civiles, sa famille a jugé à propos de trouver un prêtre. Je ne comprends pas pourquoi votre correspondant, mieux informé qu'il ne veut le paraître, affirme que les obsèques ont été civiles. Fait-il ce pieux mensonge pour égayer les soupçons ? S'il en était ainsi, vous m'excuseriez de lui avoir, plus haut, donné l'épithète de courageux. Est-ce la manoeuvre habile d'un prêtre qui serait heureux de faire blâmer un de ses collègues ? Des propos qui m'ont été rapportés ces jours-ci pourraient me le faire supposer. Mais je n'essaierai pas d'éclaircir ce mystère. A défaut du latin que j'ignore, je risquerais d'y perdre le patois que je connais bien.

Je n'ai pas fait de discours, Monsieur, sur la tombe de mon malheureux collègue. Mais, puisque l'occasion m'en est offerte, laissez-moi dire à vos lecteurs que Camy fut, quoique républicain et libre penseur, un très honnête homme. Certes, la maladie avait un peu aigri son caractère ; mais cela ne saurait nous faire publier qu'il était d'une probité à toute épreuve et qu'on le trouvait toujours, avant sa maladie, très empressé à rendre service à qui que ce fût.

Je prie Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

J.-O. RAJADE,

Maire d'Ussel.

Chez nos voisins

Fumel

Fête patronnale

Des affiches apposées ce soir nous apprennent que la fête de Fumel a lieu dimanche prochain 18 juin.

Voici le programme : à 6 h. du matin salves d'artillerie, 10 h. grande messe chantée en musique à 11 h. grande procession. Les dames sont priées de sortir à cette occasion leurs plus belles toilettes, de 4 à 5 h. courses de bicyclettes 50 fr. de prix de 9 à 10 h. du soir kiosque de l'Esplanade, concert par la musique municipale des sapeurs pompiers, 10 h. 1/2 grand bal salle de l'Hôtel Delluc.

Lundi 19 juin : grande Fête d'aviations sous les auspices de la municipalité 15 partants. Départ clocher de l'Eglise avec escabeau de Jardinage devant les magasins à primes de M. Caillhat maire et atterrissage Fontaine monumentale. (Enfoncez la course Paris, Rome, Turin. Pour éviter les accidents le public est invité à se tenir en dehors des barrières des points d'atterrissage des aviateurs.)

Le Comité.

Aviateurs engagés, Aubrun, Leblanc, Morane, Védrine, Gibert, de Beaumont, Garros, Train, Bielovucce, Latham, Paulham, Thomas, de Malherbe, Princeseau, Tabuteau.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des

CHEVEUX

Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Il fortifie et fait pousser les cheveux. Il enlève les pellicules et donne aux cheveux une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Chez les Coiffeurs et Parfums. Dépôt : 26, rue Etienne-Marcel, Paris.

VERITABLES GRAINS. SANE D'FRANCK

PURGATIFS — DÉPURATIFS — ANTISEPTIQUES

Cyclistes

NE PAYEZ PAS

UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE DE 14 A 20 FRANCS, QUAND L'ENVELOPPE A TRINGLES MICHELIN SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS ET NE SE VEND QUE

DIX FRANCS

MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

SAVON CONGO

Blancheur et Teint VICTOR VAISSIER

Applications générales de l'Electricité

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations.

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de débrayage électrique pour fêtes et soirées

TELEPHONE 67



Franco à l'Essai — Spécimens des MONTRES ET BIJOUX TRIBAudeau 1er Prix Médailles d'Or aux Concours de Chronomètres à l'Observatoire de Besançon. G. TRIBAudeau, fait principal à BESANCON. Livre directement au Public chaque année plus de 600.000 objets : MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX, PENDULES, ORFÈVRES, Réparations. Franco de livraison. PRIME à tout achat.

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement, recettes infatigables pour guérir rapidement et radicalement les VICES variés, Plaies des Jambes, Eczémas, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, Syphilis, Névralgies, Métrites et Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes. Servir à l'Abbe LAURET, Curé d'Ervy-la-Vieille (Loiret).

Maison fondée en 1849

P. VERDIER

Diplômé de l'École Nationale d'Horlogerie, de Mécanique de précision

et d'ÉLECTRICITÉ

Corbelles de mariages, Orfèvrerie Christoforo

Chronomètres VERDIER Seul dépositaire

DE LA MONTRE JEAN Justement réglée pour sa précision et son bon marché (Marque Française)

Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres faïencière, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités

On exécute tous bijoux sur plan et dessin

Articles de grand luxe pour fumeurs

Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

A Cahors, Boulevard Gambetta en face l'Hôtel des Ambassadeurs

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infatigable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Conseil du Docteur

Après chaque Repas prenez une

FRANCISCAINE

Jaune ou Verte

Seuls Concessionnaires : H. BICH & Co - Cahors (Lot)

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 juin.

Notre marché continue à faire preuve d'excellentes dispositions, la tendance demeure soutenue dans la plupart des groupes. A remarquer la fermeté des valeurs de Cuivre.

La Rente française, ex-coupon, termine à 95,32.

Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 87,10, le 1893 à 85,80, le 5 0/0 1906 à 105,10, le 4 1/2 1909 à 104,20 et le Consolidé à 99,15.

L'Extérieure espagnole se traite à 97,05, l'Italien à 104,30, le Portugais à 68,15 et le Turc à 93,00.

Dans le compartiment des Sociétés de crédit, la Banque de Paris se négocie à 1842, le Comptoir d'Escompte à 950, le Crédit Foncier à 835, le Crédit Lyonnais à 1507 et la Société Générale à 793.

</

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors en date du neuf juin mil neuf cent onza.

Il a été extrait ce qui suit :
 « Le Tribunal déclare le sieur Pierre BACH, ferblantier, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, en état de faillite :
 « Fixe provisoirement au premier septembre mil neuf cent dix, la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;
 « Délivre au failli un sauf-conduit provisoire à charge par lui de déposer au greffe, dans la huitaine de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de ses créanciers ;
 « Ordonne l'aposition des scellés à son domicile et partout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce ».

Nomme Monsieur BRUEL, l'un de Messieurs les juges, Juge-Commissaire et Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire, pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire ».

Pour extrait conforme :
 Le Greffier du tribunal,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Chemin de Fer d'Orléans

Couronnement de S. M. le Roi d'Angleterre

Billets à prix réduits

A l'occasion du Couronnement de S. M. le Roi d'Angleterre, la Compagnie d'Orléans délivrera du 17 au 22 juin, des billets spéciaux de toutes classes, valables 18 jours, et comportant une réduction de 40 pour cent sur les prix du tarif général.

Ces billets donneront droit au transport gratuit de 30 kilos de bagages et seront exclusivement délivrés pour Paris, conjointement avec les billets d'excursion valables 14 jours de Paris à Londres émis par les Chemins de fer de l'Etat et du Nord.

La délivrance en sera limitée aux gares ci-après :

- Agen — Albi — Angers — Angoulême — Aurillac — Bergerac — Blois — Brive — Bordeaux — Bourges — Châteauroux — Cahors — Châtellerauld — Commentry — Guéret — Libourne — Lorient — Limoges — Montauban — Moulins — Nantes — Orléans — Périgueux — Poitiers — Quimper — Redon — Rodez — Saumur — Tours — Toulouse — Vannes — Saint-Nazaire.

PÈLERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR À PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Billets de libre circulation individuels et de famille pour les plages des Côtes Sud de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Saumur, 109 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Saumur, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation. — Réduction pour les familles variant de 10 à 50 0/0.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré **8, RUE FÉNELON**, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

BANQUE CHAREIRE & C^{ie}

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

à CAHORS, 8, Rue Fénelon

AGENCES

- à PARIS, 7, Rue Drouot.
- à MONTAUBAN, Rue de la République.
- à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République.
- à GOURDON, Place du 4 Septembre.
- à LAFRANÇAISE, Rue Centrale.
- à CAYLUS, Route Nationale.
- à CAUSSADE, Route Nationale.
- à SAUMUR, Place Bilange.
- à JARZÉ, Place de l'Église.
- à BEAUGÉ, Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS
 A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors : 45 — à Paris : 313.28 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75
 326.66

Localités du Département visitées périodiquement :

- Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Cazes-Mondonard

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement de tous Coupons sans frais

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans Frais à toutes les Émissions

DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES

Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-Forts à Secref — Change de Monnaies

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 15 Juin 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.062			0,88	0,82	0,72
Vaches.....	925	836	316	0,84	0,78	0,68
Taureaux...	275			0,78	0,72	0,66
Veaux.....	2.023	1.900	180	0,95	0,90	0,85
Moutons.....	9.199	11.885	544	1,05	1,00	0,95
Porcs.....	4.448	2.090		0,74	0,72	0,70

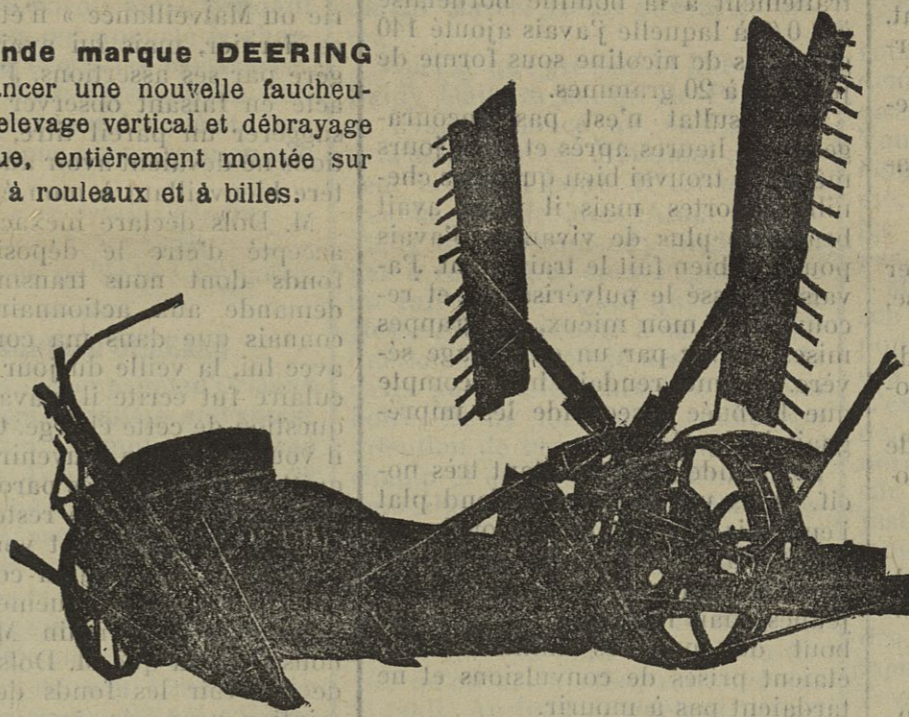
OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et veaux, lente sur les moutons et porcs.
 Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

MACHINES AGRICOLES

A. ARTIGALAS

MÉCANICIEN-CAHORS

La grande marque DEERING vient de lancer une nouvelle faucheuse, avec relevage vertical et débrayage automatique, entièrement montée sur coussinets à rouleaux et à billes.



Les engrenages sont entièrement recouverts. C'est la machine la plus légère, la plus douce de traction, celle qui fatigue le moins le bétail puisqu'elle permet de travailler au pas du labour, même avec la pluie ou la rosée. Deux mille références du département sont à la disposition de tout acheteur. Ces machines sont vendues à l'essai et payables après satisfaction.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. ARTIGALAS, Mécanicien, Cahors**

Machines à solder

Faucheuses et Moissonneuses Wood Pilter et Mac-Cornick neuves, à très bas prix. OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Confiez tous vos achats ;

Confiez la préparation de vos ordonnances

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous

Par la qualité irréprochable de ses Produits

Par ses Prix sensationnels de bon marché

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

parce qu'elle est :

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

& VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des Ordonnances

Expédie dans tout le Département des Produits rigoureusement purs sortant des meilleures Maisons, POULENC, DAUSSE, BAYER, ou préparés par le Pharmacien lui-même, d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908, ou exactement conformes aux ordonnances de MM. les Docteurs.

Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur : **Paul GARNAL**, Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Ancien Directeur du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, à Paris.

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

FEUILLETON DU Journal du Lot 25

LE

Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

CHAPITRE XI

PAUVRETÉ ET ABANDON

Mme Trevor était étendue sur un sofa, vêtue d'un riche négligé du matin en mousseline blanche, semé de nœuds de rubans bleu de ciel, ses cheveux coiffés à la vierge, avec un superbe éventail à la main et un chien mélangé sur ses genoux. Sur la table près d'elle étaient un flacon d'odeur à fermoir d'or et un chocolat servi en porcelaine de Dresde. Les deux demoiselles Trevor étaient près de la fenêtre et regardaient négligemment dans le parc.

Au moment où Violette entra, tremblante d'inquiétude et prête à succomber à la violence de son émotion, Mme Trevor poussa une exclamation de surprise.

— Quelle douce figure ! — s'écria-t-elle. — Ma chère Théodosie, ma bonne Anastasie, avez-vous jamais vu une plus douce figure ?

Violette n'avait pas l'idée que ces paroles pouvaient s'appliquer à elle. Elle se tenait debout, en face de la dame assise sur le sofa, tremblante d'anxiété, car ses insuccès répétés avaient presque tué l'espoir dans son cœur endolori.

— Vous avez été assez bonne pour me faire appeler, madame ? — dit-elle en balbutiant.

— Oui, mon amour, je vous ai fait appeler, et je suis tout à fait enchantée de vous. J'aime que tout ce qui m'entoure soit joli, mes appartements, mes fleurs, mes porcelaines, et vous êtes jolie. La beauté n'est presque aussi nécessaire que l'air que je respire, et vous êtes belle ! Je suis sûre que nous nous entendrons délicieusement. Quelles gens, quelles créatures j'ai vu ce matin, ma chère ! Il y avait réellement de quoi inspirer de l'horreur à une personne douée de sensibilité, et je suis terriblement impressionnable ! Anastasie, mon amour, ne trouves-tu pas qu'il y a quelque ressemblance entre Mlle... Mlle... — Westford, madame, — dit Violette.

— Entre Mlle Westford et moi ?... dans la forme du nez, Anastasie ? Mlle Westford a exactement cette conformation délicate du nez, que votre pauvre papa avait coutume d'appeler du pur type grec.

Anastasie ne se donna pas la peine

de répondre à la question de sa mère, car la veuve Annabella laissait rarement le temps de répondre à ses observations.

— Je suis sûre que vous me conviendrez, mon amour, — s'écria-t-elle. — Vous jouez du piano et vous chantez, naturellement ?
 — Oh ! oui, madame.

Mme Trevor fit signe de sa main couverte de bijoux vers un piano ouvert.
 — Veuillez vous faire entendre, ma chère demoiselle.

Violette s'assit au piano, et après un brillant prélude où elle déploya ses qualités d'exécution et d'expression comme pianiste, elle chanta un petit morceau italien qui fit ressortir sa belle voix de soprano, douce et timbrée.

— Charmant ! s'écria Mme Trevor. — Vous dessinez, je suppose ?

Violette rougit en répondant à cette question, car elle se rappela combien l'artiste dont elle était aimée admirait ses esquisses, et combien son goût pour la peinture avait gagné à ses conseils.

Elle ouvrit un petit portefeuille qu'elle avait apporté, et montra quelques études à l'aquarelle faites dans la forêt.

— Délicieux ! — s'écria l'élégante veuve. — Vous parlez le français, l'allemand, l'italien, cela va sans di-

re, car toutes ces connaissances étaient mentionnées dans l'avisement ?

Violette répondit que ces trois langues lui étaient familières.

— Et vos références sont irréprochables, n'est-ce pas ?

— Vous pouvez vous adresser pour les renseignements à M. Morton, le ministre de la paroisse dans laquelle j'habitais du vivant de mon excellent père.

Les yeux de Violette se remplirent de larmes en faisant allusion à cet heureux passé qui contrastait si cruellement avec le présent.

— Rien ne peut être plus satisfaisant ! — dit Mme Trevor pendant que Violette lui remettait l'adresse du recteur du comté de Hamp. Je vais écrire à ce digne recteur par le courrier d'aujourd'hui. Je tiens pour certain que la réponse sera favorable, et nous pouvons tout aussi bien conclure nos arrangements à l'instant. Nous sommes aujourd'hui mercredi. Je recevrai la réponse du recteur jeudi et vous pouvez commencer vos leçons lundi ; bonjour, Anastasie, mon amour, sonne.

Violette se leva et s'arrêta avec hésitation.

— Il reste encore une question, — murmura-t-elle, le salaire, madame.

— Ah ! bien certainement, — s'écria madame Trevor. — Quelle

créature oublieuse je suis ! Vous voulez un salaire, je suppose ? quoique réellement, comme c'est votre premier engagement comme institutrice, beaucoup de gens feraient des objections pour vous accorder immédiatement un salaire. Tu sais, Anastasie, ton pauvre cher papa avait coutume de dire que j'étais ridiculement généreuse. Le salaire, mademoiselle Westford, sera d'une demi-guinée par semaine.

Violette s'attendait à beaucoup plus. Mais la pauvreté surgit devant ses yeux, et ce misérable salaire était encore quelque chose.

— Et les heures ? — demanda-t-elle.

Les heures seront de neuf heures à deux heures, pour que vous puissiez dîner tranquillement chez vous avec votre famille, — dit Mme Trevor avec un bienveillant sourire.

De neuf heures à deux heures, six jours la semaine, pour une demi-guinée ! Quatre pence par heure ! c'était à ce prix qu'on évaluait des connaissances qu'il avait fallu une petite fortune pour acquérir.

Violette soupira en pensant au prix élevé qu'on payait à son maître, à son institutrice, et au temps et aux soins donnés à son éducation.

— Peut-être la position ne vous convient-elle pas ? — dit la douce

Mme Trevor avec un peu d'aigreur.

— Oh ! si, madame, elle me convient parfaitement.

— Et vous acceptez les conditions ?

— Oui, madame.

— Alors, en ce cas, je puis compter sur vous pour lundi. Vous pourrez entrer en fonctions, à la condition cependant que les renseignements seront satisfaisants.

— Je n'ai pas de crainte de ce côté ; adieu, madame.

Et Violette quitta le riche boudoir comparativement heureuse, car enfin, une demi-guinée était au moins de quoi ne pas mourir de faim.

Une demi-guinée pour le salaire d'une institutrice accomplie ! et ceci pour Mme Trevor, qui s'inquiétait peu de payer cinq livres, une tasse de porcelaine de Sèvres ou de Chine.

Elle se retourna d'un air triomphant vers l'ainée de ses filles.

— Eh bien ! il me semble que j'ai conduit admirablement cette affaire ! — s'écria-t-elle. Une demi-guinée par semaine ! Mais, ma chère Anastasie, cette fille vaut cent guinées par an, pour le moins. Songe à ce que cette vieille Gorgone avec ses lunettes bleues avait la présomption de me demander.